Assemblée générale AFPEP-SNPP

Aperçu des activités 95
(Rapport du secrétariat général)

Au printemps nous avions rendez-vous pour élaborer ensemble un Manifeste. Diffusés ensuite à tous les psychiatres de France, comme l'avait été notre Charte de la Psychiatrie il y a 15 ans, ces textes définissent les points fondamentaux qui permettront à chacun ensuite d'élaborer ce qu'il souhaite dans son élan personnel. La lecture concomitante des deux textes souligne la permanence des concepts mais elle pointe en 95 les aspects dynamiques du lien. C'est en effet, l'élan, le dynamisme, vécu aussi de notre action syndicale cette année, qui doit soutenir notre recherche professionnelle afin d'étayer un point crucial que nous devons transmettre «le psychiatre soigne avec de qu'il est comme avec ce qu'il sait».

Centrée sur les liens sociaux actuels, la conférence de presse que nous avons organisé à l'automne était marquée syndicalement. Nous avons établi un dossier de presse solide que chacun peut se procurer en le demandant à notre secrétaire, Chantal Bernazzani. Cette conférence programmée le lendemain du changement de gouvernement le 8 novembre 95 nous a permis de répondre à un certain nombre de journalistes. Jean-Paul Guittet, Gérard Bles, Étienne Roueff, Martine Burdet-Dubuc ont transmis l'approche du S.N.P.P. sur la question des RMO, du codage des actes et des pathologies, du dossier médical et du carnet de santé enfin sur la terrible méprise de l'accès aux soins. Plusieurs articles de la presse générale et de la presse médicale ont traduit nos préoccupations actuelles.

Des contacts nouveaux ont été établi : plus de 300 journaux ont été contacté. Nous devons continuer cette année le rapprochement avec la presse pour élargir notre audience.

Le travail scientifique organisé par N. Besson, M. Hassine et A. Besse pour nos Journées Nationales a eu le succès qu'il méritait. Ces journées se sont déroulées à Vichy les 5, 6 et 7 octobre sur le thème «Adolescence, des liens en souffrance», leur qualité scientifique irréprochable et l'accueil convivial de la ville d'eau ont ravi les 150 psychiatres réunis.

Nous avons déjà commencé à rédiger le plan des Journées Nationales 96. Ces journées se dérouleront à La Rochelle les 18 et 19 octobre 1996 et nous savons qu'au plan local, des confrères bien implantés nous permettrons également une découverte de leur ville avec le plaisir partagé de travailler ensemble sur «Psychiatrie et Prévention... des liaisons dangereuses ?». Denis Cornuault, Antoine Branchu qui travaillent à La Rochelle même et Olivier Schmitt implanté à Niort, seront responsables de l'organisation de ces journées.

Juste quelques mots sur la journée du 11 novembre au parc de la Villette. Nous avions un stand dans les journées «Psychiatrie et Système Nerveux Central» organisées à la Cité des Sciences et de l'Industrie de 9 au 11 novembre 95 et nous avons eu un débat, avec une salle assez motivée, sur le thème «la confiance dans la relation thérapeutique».

Cette initiative sur un temps très court devrait pouvoir se multiplier dans les régions et permettre à tous psychiatres et non-psychiatres de débattre pour dégager les éléments importants de la santé publique.

Le travail quotidien de l'A.F.P.E.P.-S.N.P.P. c'est aussi l'activité des secrétaires nationaux avec leurs lourdes charges cumulées de représentation et de proposition au niveau des instances syndicales signataires de la convention d'une part, CSMF/U.ME.SPE*., et dans un effort de coordination syndicale avec le SPF d'autre part. Quant aux unions européennes (UEMS : Union Européenne des Médecins Spécialistes) nous avons deux représentants, un à la commission adulte et un à la commission enfant et adolescent (CAPP).

Les publications de PSYCHIATRIES et du BIPP ont été faites avec régularité. Ces deux parutions, 5 à 6 fois par an, exigent toujours beaucoup de temps mais elles restent une nécessité pour maintenir dans un objectif d'ouverture et d'information.

Les activités régionales, tant scientifiques que syndicales comme dans le Gard et l'Hérault ont eu le soutien des instances nationales mais il est certain que ces activités qui concernent l'ensemble des psychiatres français doivent être stimulées et leurs prises en compte répercutées rapidement dans nos publications cette année. Les discussions en A.G. ont montré cette urgence actuelle comme prioritaire.

Martine BURDET-DUBUC

* Union des Médecins Spécialistes Confédérés.

Compte-rendu de l'action du secrétaire national chargé de la psychiatrie salariée, la psychiatrie de l'enfant, représentant à la FFP (Fédération Française de Psychiatrie) et à la section CAPP de l'UEMS.

I Psychiatrie salariée

A - De nombreux confrères ont fait appel à nous cette année pour s'informer, connaître les textes de référence, nous faire part de leurs difficultés à soutenir leur place de médecin au sein des institutions et nous dire combien leur statut était parfois menacé voire insuffisamment protégé. Notre rôle fut celui d'écouter, d'informer, de conseiller et d'encourager un travail sur le terrain d'élaboration des difficultés institutionnelles ou conflictuelles.

Nous avons été invité par les psychiatres de l'intersecteur sud de Nîmes (dans le Gard) à une réunion le 30 juin 95 à l'initiative de J.P.Goujon, responsable local du S.N.P.P. Une lettre a été adressée au ministre de la santé. Il s'agit d'une situation exemplaire où les psychiatres associatifs travaillant à l'intersecteur de pédopsychiatrie se sont vu déconventionnés brutalement par le CHR à l'occasion de l'intérim de la chefferie d'intersecteur.

Actuellement, la situation reste très précaire pour nos confrères des associations et il nous faut continuer à les défendre (cf. lors de la réunion au ministère de la santé le 8 novembre 95, voir aussi les précédents compte-rendus).

Dans les autres départements, des situations voisines sont temporairement réglées, les statuts de vacataires étant prolongés quelque temps encore. Il s'agit de passer du privé au public, ce qui n'est pas simple.

B - Rencontres avec les responsables du ministère de la santé

Parallèlement le S.N.P.P. s'est entendu avec les 2 autres syndicats de psychiatres (salariés) SPF et SPS (CFE/CGC) et UMESPE pour rencontrer après les syndicats d'employeurs les responsables de la DASS (du ministère de la santé).

Deux entrevues ont eu lieu les 12 octobre 94 et 11 janvier 95 auprès de M.C. Grouchka. Ces deux réunions furent difficiles et peu fructueuses. Une réunion le 8 novembre 95 à la DASS avec J.F. Bauduret s'est avéré plus technique avec des partenaires sans doute mieux informés.

Notre ordre du jour :

1. Définition de la responsabilité et du rôle de médecin-coordinateur de l'équipe soignante (établissement annexe XXIV). Plutôt qu'une nouvelle rédaction de l'article 11 des nouvelles annexes XXIV (décret du 27/10/1989) il serait souhaitable de préparer une circulaire (conforme à notre plate-forme intersyndicale).

Selon les 3 représentants du ministère, il n'y a pas de volonté de démédicalisation des établissements médico-éducatifs dans les textes. Ils reconnaissent que leur rédaction n'est pas très heureuse.

2. Place, fonctions et responsabilités des psychiatres dans les institutions sociales ouvertes à l'accueil de pathologies psychiatriques lourdes (foyers de vie, foyers double tarification, maison d'accueil spécialisé, CAT.) nécessité d'un texte unificateur.

Monsieur Bauduret nous a donner les détails chiffrés sur des créations de places, de CAT, de MAS et de FDT (2800 lits déjà créés) ce qui doit se prolonger encore un an.

Nous rendrons compte dans un prochain BIPP de la suite de cette rencontre.

II Psychiatrie enfant et adolescent

Organisation des XXVe Journées AFPEP à Vichy sur le thème «Adolescence, des liens en souffrance».

Parution de deux numéros de PSYCHIATRIES sur «L'enfant et la consultation».

Mon élection à la section CAPP (Child and Adolescent psychiatry and psychotherapy) de l'UEMS pour 4 ans : réunion à Utrecht le 17 septembre 95. Prochaine réunion à Tampere en Finlande le 24 juillet 96 avec participation au congrès mondial de psychiatrie des nourrissons (préparation d'un atelier AFPEP sur «travail en réseau en pratique privée»).

Antoine BESSE

Rapport du trésorier

Le nouveau trésorier a été élu au Conseil d'administration du 25 juin 95 à la suite de la démission d'Olivier Schmitt.

Le 2ième semestre a été favorable avec une relance des cotisations A.F.P.E.P.-S.N.P.P., une réduction des frais de déplacement et des indemnités, une politique plus intensive de recherche des sponsors et surtout une réussite scientifique et financière des XXVè Journées Nationales à Vichy avec la participation de l'Agecomed.

Actuellement la balance accuse un solde positif global équivalent à un trimestre de fonctionnement d'avance, ce qui, sur le plan comptable, est qualifié de satisfaisant, et même, au dire de notre Expert-comptable, de meilleur augure que 1994.

Globalement le budget prévisionnel 96 doit comporter les moyens de raffermir la politique scientifique et syndicale de nos associations A.F.P.E.P.-S.N.P.P. et, en même temps, en refléter l'efficacité par la tenue de ses comptes. Autrement dit, il faut améliorer les conditions de travail et d'efficacité des élus, délégués et employés, pour favoriser la remontée des adhésions et réaliser, pour l'heure, un effort continu de restriction des dépenses compressibles (frais de communication et de routage, indemnités, etc...)

Dans cette perspective le nouveau Bureau devra être mandaté pour entreprendre plus spécifiquement des actions telles que :

- aménager des modalités de financement par reversion partielle des cotisations A.F.P.E.P.-S.N.P.P. au profit des délégations régionales en activité et de celles à créer,

- parmi les «enveloppes» à dégager, prévoir celle concernant l'édition régulière et intensifiée (mensuelle) du BIPP,

- prévoir un financement particulier pour les adhésions ou participations éventuelles en partenariat avec d'autres structures ou mouvements d'opinion qui correspondraient à notre engagement.

Dr Paul LACAZE
Trésorier A.F.P.E.P.-S.N.P.P.